



Résumé clinique en médecine du travail

Mai 2020

La gestion des demandes d'adaptation au travail des patients en raison de la pandémie de COVID-19

Beaucoup de médecins en soins primaires ont reçu des demandes de leurs patients concernant la gestion des risques en milieu de travail durant la pandémie de COVID-19.

Ces demandes peuvent émaner de :

- Patients à risque élevé de complications en raison de maladies chroniques de longue date ou d'immunodéficience
- Patients en bonne santé qui ont développé de graves symptômes psychologiques/psychiatriques, principalement de l'anxiété, causés par la peur de contracter la COVID-19 au travail

Demandes motivées par un risque élevé de complications

Pour établir des restrictions professionnelles appropriées chez un patient atteint d'une maladie chronique ou immunodéprimé, il y a deux éléments qui entrent en ligne de compte. En premier lieu, il faut évaluer l'état clinique du patient et, en second lieu, le niveau réel de risque d'exposition dans son milieu de travail. L'évaluation de l'état clinique est plus facile pour les médecins, car elle joue sur nos points forts. Toutefois, pour accomplir cette tâche, nous devons nous tenir bien informés des renseignements concernant les groupes plus à risque. L'évaluation du niveau de risque d'exposition au travail est plus difficile à faire puisque votre patient est la principale source d'information sur l'environnement de travail, tant physique que psychologique. Avant de formuler votre recommandation, il serait peut-être prudent de communiquer avec un représentant du milieu de travail (avec le consentement clair et précis de votre patient) afin de comprendre les risques d'exposition que court votre patient et les mesures instaurées pour les atténuer.

Une fois que vous avez constaté l'état clinique du patient et établi les risques d'exposition au travail, l'étape suivante consiste à rédiger une note. Il est important d'y inscrire avec exactitude les restrictions médicales et d'y indiquer une date pour une réévaluation automatique.

Étant donné l'unicité de la situation de votre patient relativement à son état de santé et à son milieu de travail, toute mesure d'adaptation recommandée lui sera particulière. Il n'y a pas de solutions tout usage dans cette pandémie qui continue d'évoluer rapidement.

Demandes pour des raisons psychologiques/psychiatriques

Il est naturel que la plupart des patients éprouvent de l'anxiété vis-à-vis du risque d'exposition à la COVID-19. Les médecins ont un rôle important à jouer pour aider leurs patients à gérer leur anxiété en



leur apportant du soutien et de l'information exacte sur les risques. Si vous déterminez que l'état psychiatrique de votre patient est incapacitant au point de le rendre inapte à se présenter au travail, alors vous devez informer l'employeur des restrictions de temps et du pronostic, mais aussi lui fournir de l'information exacte fondée sur les principes de la médecine. Les compagnies d'assurance et les employeurs qui ont un service de santé au travail pourraient demander des renseignements plus détaillés sur le diagnostic de votre patient, son traitement, ses restrictions de temps et son pronostic. Cette information est généralement acceptée lorsqu'on la communique de façon claire en s'appuyant sur des données médicales (toujours avec le consentement du patient). C'est dans le cas contraire qu'il risque d'y avoir des retards et des conflits.

Dans tous les scénarios, il est essentiel de bien communiquer pour établir des mesures d'adaptation appropriées et fondées sur la médecine.

Au bout du compte, il est recommandé aux médecins de déterminer au cas par cas les mesures à prendre selon leur évaluation et leur connaissance du patient. Cela dit, le moment est bien choisi pour demander conseil à vos collègues. Plus de 200 médecins de partout au Canada (pour la plupart formés en médecine de famille) possèdent une formation additionnelle et une certification en médecine du travail. Vous pouvez effectuer une recherche sur le [site Web de la Commission canadienne de la médecine du travail](#) pour trouver un membre dans votre région. Des discussions avec un expert local, même informelles, peuvent souvent s'avérer éclairantes.

Joel Andersen, MD, MSc, FCBOM, CCMF
Président, Groupe d'intérêt des membres sur la médecine du travail
Collège des médecins de famille du Canada